

- > Audiologistes
- > Audioprothésistes
- > Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition

Nouvelle liste d'aides de suppléance à l'audition assurées et leur prix

Une nouvelle liste d'aides de suppléance à l'audition assurées entrera en vigueur le **1^{er} janvier 2021**.

Les aides de suppléance à l'audition ci-dessous seront payables selon les prix maximums établis :

- Téléscripateur avec imprimante
- Téléscripateur sans imprimante
- Amplificateur personnel à transducteurs
- Détecteur de sonnerie d'alarme de feu

Le [Fichier des biens et services](#) est disponible aux sections *Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition* et *Audioprothésistes* et le [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](#), à la section *Lois et règlements* de notre site.